Version 03
Date : 21/06/2022

FORMATIONSL

Livret d'accueil du stagiaire

FORMATIONSL

CRÉONS ENSEMBLE VOTRE FORMATION

SOIZIC LEBOUC FORMATIONSL | CONTACT@FORMATIONSL.FR

Soizic Lebouc FORMATIONSL Siret : 52140906000014 | Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24370412837 auprès du préfet de région CENTRE-VAL DE LOIRE (cet enregistrement ne vaut pas l'agrément de l'Etat)
Tel : 06 82 28 07 09 | Courriel : contact@formationsl.fr | site : www.formationsl.fr

I - Bienvenue

Ce livret d'accueil fait partie d'un ensemble de documents d'information qui vous sont remis suite à votre positionnement sur une action formation animée par Soizic Lebouc FormationSL.

Ce livret vient en complément des informations suivantes :

- ✓ Le programme détaillé de la formation,
- ✓ Les horaires, le lieu de la formation (fiche de convocation).

II – Mes engagements

Ce qui nous lie, ce sont les engagements que je prends pour répondre à vos attentes, qu'elles soient stratégiques ou organisationnelles

Mes valeurs : Passion, Innovation, Orientation client, Respect

Ces valeurs constituent le "ciment" de FormationSL. Elles renforcent et illustrent la réalité de mon ambition : transformer et enrichir la vie des individus.

Passion : offrir une même qualité de service pour chaque personne

Je suis fier de faire de mes formations un atout pour la réussite de mes clients, et je mets tout en œuvre pour les accompagner et satisfaire leurs besoins.

Innovation : communiquer les découvertes et nouveautés

Ma capacité à innover : identifier les évolutions des métiers et les nouvelles compétences associées, imaginer les modalités de formation les mieux adaptées aux besoins de mes clients.

Orientation client : créer de la valeur pour le client, le faire progresser

Rien ne saurait remplacer l'écoute et l'engagement pour offrir un service de qualité à mes clients, atteindre leurs objectifs grâce à une pédagogie appropriée, optimiser leur retour sur investissement et permettre la réussite de leurs projets.

Respect : construire ensemble

Je place le respect, la reconnaissance et l'écoute au cœur des relations avec mes clients.

III – La démarche Qualité

La démarche qualité vise notamment à :

- Renforcer professionnalisme
- Favoriser le dialogue avec nos partenaires et stagiaires :
    - La diffusion
    - Le contenu des programmes
    - La personnalisation
    - Les moyens et méthodes pédagogiques
    - Les évaluations
    - La tarification
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité de nos formations
- Sécuriser les parcours professionnels, qu'ils soient individuels ou collectifs.

FormationSL transmet à toutes les parties les informations requises pour qu'elles puissent prendre connaissance des objectifs généraux. Soizic Lebouc est votre interlocutrice unique. Elle travaille les objectifs, construit et personnalise le programme.

Les 22 années d'expérience pédagogique de Soizic Lebouc auprès d'étudiants et d'adultes contribuent pleinement à l'élaboration des concepts éducatifs. Cette expérience professionnelle est mise à profit par Soizic Lebouc pour améliorer la qualité de ses formations, en expliquer le déroulement à ses clients, transmettre efficacement ses connaissances aux stagiaires et enrichir ses méthodes pédagogiques.

IV – Formations sur mesure

Toutes les formations sont déclinables en formations sur mesure afin de répondre à vos attentes. Chaque formation est adaptée à vos besoins afin de répondre de façon spécifique aux enjeux de votre entreprise ou de votre parcours professionnel.

Bénéficiez d'un parcours créé spécifiquement pour vous, alliant nos contenus experts et nos multiples modalités pédagogiques pour vous offrir **LA** solution !

FormationSL vous accompagne dans tous vos projets de formation !

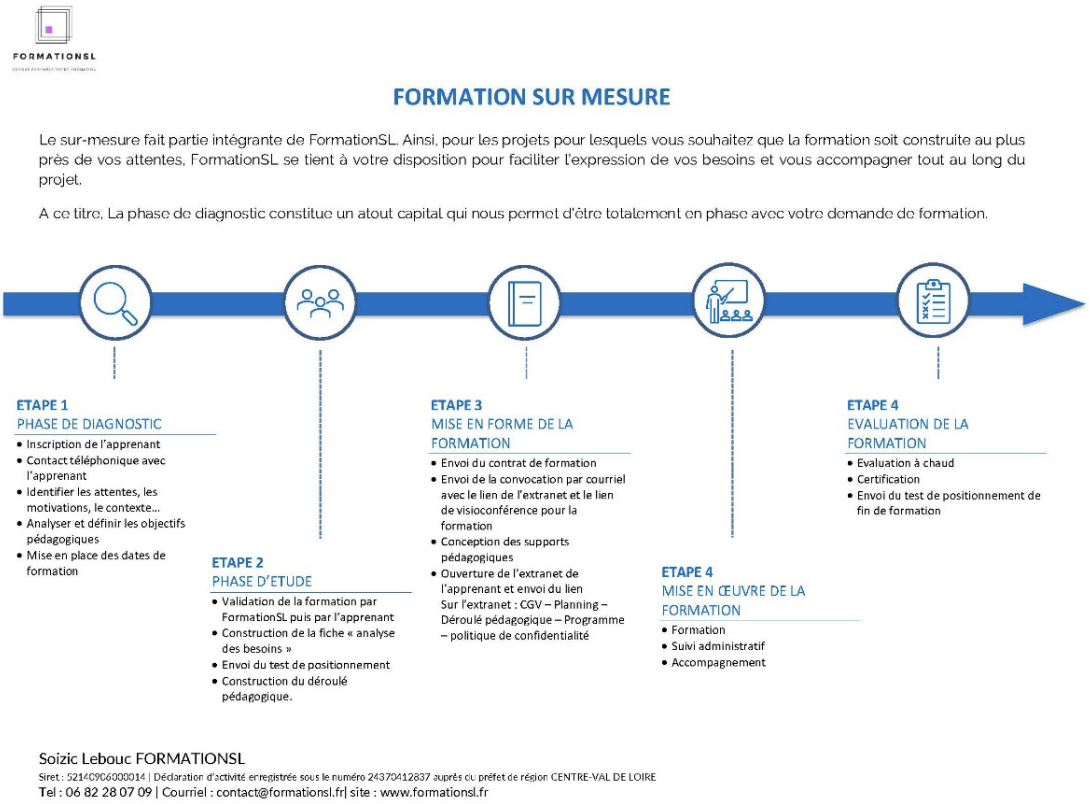

V - Méthodes pédagogiques

Toutes les formations sont construites en fonction des besoins particuliers exprimés par l'entreprise ou vous-même, dans le cadre d'une formation à votre initiative.

Les formations sont pratiques, concrètes, participatives, ludiques et adaptées à votre contexte professionnel.

Ainsi, il y aura :

- ✓ Des mises en situations, des exercices, des feed back…,

- ✓ Des apports théoriques,
- ✓ La remise d'un support à l'issue de la formation (sous format dématérialisé), via un extranet.

Les Apprenants sont au cœur de la formation, c'est sur votre participation et votre expérience que FormationSL s'appuie pour venir compléter ou corriger les connaissances et les pratiques.

VI – Règles de fonctionnement

Les formations représentent un moment de partage entre les Apprenants et le formateur, dans le respect de chacun.

Il est donc essentiel :

- De respecter les horaires de formation et les temps de pause.
- En cas d'absence, de prévenir le formateur ou une personne de votre entreprise,
- D'émarger la feuille de présence,
- De participer activement aux échanges au cours de la formation,
- D'adopter un comportement bienveillant,
- De garder confidentielles les informations auxquelles vous pourriez avoir accès durant les échanges,
- De demander des explications quand les choses ne sont pas très claires,
- De respecter l'environnement de formation,
- De donner votre ressenti sur l'action de formation pour nous permettre de nous améliorer,
- De respecter les règles d'hygiène et de sécurité mentionnées dans le règlement intérieur de votre entreprise.

VII – Règlement intérieur

1 Préambule

Le présent Règlement Intérieur a pour vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différentes formations organisées par Soizic Lebouc FormationSL.

2 Dispositions Générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour toute la durée de la formation suivie.

Conformément aux articles L.6352-3 et R.6352-1 et suivants du Code de travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

3 Champ d'application

Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par FormationSL et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Il est communiqué à tous les stagiaires dès leur entrée en formation. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par FormationSL et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Lieu de la formation :

La formation aura lieu soit dans des locaux extérieurs, soit au sein de votre entreprise, soit en visioconférence.

Les stagiaires et les animateurs sont tenus de conserver en bon état les locaux mis à leur disposition.

4 Hygiène et sécurité

Règles générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires éventuelles.

Concernant les formations qui se déroulent sur le site de votre entreprise, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de votre entreprise.

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail puisque la formation se déroule dans un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent Code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Interdiction de fumer / vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux où se déroulent les formations dispensées par FormationSL.

Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par la responsable de l'organisme, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Consignes d'incendie.

Les mesures applicables aux stagiaires sont celles de l'établissement au sein duquel se déroulent les formations.

Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à son employeur et à la formatrice. Conformément à l'article R. 6342-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par l'employeur du stagiaire auprès de la caisse de sécurité sociale.

5 Discipline

Tenue et comportement

Les stagiaires doivent se présenter dans une tenue adaptée à la formation. Ils doivent avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente (autres stagiaires et formatrice).

Horaires de formation

Les horaires sont fixés entre FormationSL et les stagiaires et portés à la connaissance de ces derniers par la convocation qui leur a été adressée, et rappelés par la formatrice à l'ouverture de la formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

FormationSL se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des besoins. Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par FormationSL concernant les horaires d'organisation de la formation.

En cas d'absence ou de retard en formation, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir la formatrice.

Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire.

Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation.

Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

FormationSL décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, des objets personnels, de toute nature, déposés par les stagiaires dans les locaux où se déroule la formation.

Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur peut faire l'objet d'une sanction.

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

– Avertissement écrit par la formatrice ;

– Exclusion définitive de la formation.

Lorsqu'une sanction autre qu'une observation verbale est envisagée à l'égard d'un stagiaire, l'application de celle-ci peut se faire conformément à l'article R6352-6 du Code du Travail. La sanction prise à la suite d'un agissement du stagiaire considéré comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage, fera l'objet d'une information à destination de l'employeur, et le cas échéant, de l'organisme de financement de l'action de formation.

6 REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Ce point est applicable si les actions de formation ont une durée supérieure à 500 heures.

Organisation des élections

Le directeur de l'organisme est le responsable de l'organisation et du déroulement des élections des représentants. Le vote doit avoir lieu, pendant la formation, au plus tôt 20 heures et au plus

tard 40 heures après le début de la formation, ce au scrutin uninominal à deux tours (majorité absolue au premier tour, relative au second). Il convient de faire élire simultanément un titulaire et un suppléant, le plus âgé l'emporte en cas d'égalité des suffrages. Lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée, le directeur dresse un PV de carence.

Durée du mandat des délégués des stagiaires

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer à la formation. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux conditions de déroulement de la formation, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du règlement intérieur.

VIII – Données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné au suivi administratif et financier de nos prestations, ce qui représente une mention légale. Elles sont uniquement destinées à FormationSL. Elles seront conservées pour une durée de 3 ans (10 ans pour les pièces comptables). Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6/01/1978 modifiée et au Règlement Européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Vous pouvez exercer ces droits en nous écrivant à notre Responsable de Traitement l'adresse suivante : Soizic Lebouc FormationSL, 13 impasse du 1er mai, 37700 Saint Pierre des Corps (joindre un justificatif d'identité) ou par mail à contact@formationsl.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nous pourrons être amenés à utiliser les adresses mail indiquées pour des communications sur nos prestations et formations. Vous pouvez vous y opposer.

IX – Personne en situation de Handicap

Notre référente Handicap est à votre disposition.

Nos formations sont ouvertes à tout public, y compris aux personnes en situation de handicap.

Notre organisme est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement des personnes en situations de handicap.

Ainsi, nous nous engageons à nous donner les moyens pour compenser les situations individuelles de handicaps éventuels au regard du degré d'accessibilité des établissements au sein desquels nous dispensons nos actions de formation.

X – Date d'entrée en vigueur

Date d'entrée en vigueur du présent règlement : le 21 juin 2022.

DURÉE : valable pour toutes les formations sans limite de durée.

LIEU : tous lieux de formation.

FORMATIONSL

CRÉONS ENSEMBLE VOTRE FORMATION